

## **Note d'information fédérale**

**mai 2005 - n° 159**

### **1 Pascal Berrest nommé Directeur Technique National**

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA) a retenu la candidature de Pascal Berrest, conformément à la proposition du Président Jean-Jacques Mulot, pour exercer la mission de Directeur Technique National auprès de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

Pascal Berrest, 43 ans, Directeur Technique National Adjoint depuis deux ans après avoir été conseiller technique, entraîneur national puis inspecteur de la jeunesse et des sports dans les Yvelines, succède ainsi à Yannick Le Saux qui exerçait cette mission depuis 1995 et qui vient d'être nommé Inspecteur Général du MJSVA.

### **2 La Régate Internationale de Versailles à la télévision**

La FFSA organise une régates internationale de prestige le samedi 4 juin 2005 de 13h30 à 18h30 sur le canal du Château de Versailles.

Ce site extrêmement prestigieux sera un écrin de luxe pour mettre en avant notre sport. La régates fera l'objet d'un reportage télévisé sur France 3 le dimanche 12 juin en tout début d'après-midi.

De grandes nations de l'aviron, l'Allemagne, l'Australie, la Grande-Bretagne et la Pologne, concourront avec la France en 8+ et 4X, chez les femmes et chez les hommes. Le niveau des courses sera donc très relevé avec la présence de plusieurs champions olympiques.

Le programme comprendra également des courses entre de grandes écoles parisiennes et un défilé d'anciens bateaux. Les médaillés olympiques de l'aviron français seront les invités d'honneur de cet événement d'exception.

La FFSA a placé cette régates dans le cadre de la promotion de la candidature de Paris pour les JO de 2012. Elle bénéficie du soutien des partenaires de la FFSA, EDF et MAIF, de partenaires locaux et régionaux et aussi de l'appui logistique de la ligue de l'Île de France et du CN Versailles.

Chacun est cordialement invité à assister à ce grand rendez-vous de promotion de l'aviron. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la FFSA.

### **3 Critérium national 2005**

Vous trouverez en annexe la liste des rameuses et rameurs retenus dans les collectifs français junior A et senior A et B 2005 et/ou appartenant à un Pôle France pour la saison en cours. À ce titre, ils ne peuvent participer à aucune épreuve du Critérium.

La liste peut également être consultée sur la page d'accueil du site internet de la FFSA

### **3 Vignettes VNF**

La convention de partenariat entre les Voies Navigables de France et la FFSA est reconduite en 2005.

Cette convention permet notamment aux groupements sportifs membres de la FFSA de ne pas s'acquitter du paiement des vignettes pour les bateaux à l'aviron.

Les clubs qui se verraient toutefois demander ces vignettes par les services de la navigation peuvent obtenir une attestation auprès de la FFSA.

### **5 Demandes de subventions FNDS national équipement**

Le Ministère a fixé la date limite du dépôt des dossiers de demande FNDS au 20 juin 2005.

Les clubs souhaitant faire une demande de subvention pour la construction ou l'agrandissement de leur club doivent donc s'assurer que leur dossier pourra y être présenté avant cette date.

Les dossiers de demandes sont à retirer et à déposer auprès de la DDJS ou DRJS du département qui doit par conséquent les transmettre au Ministère avant le 20 juin. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site internet [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

Les clubs doivent faire part de leur projet à la FFSA afin qu'elle puisse les soutenir lors de la réunion d'attribution des fonds prévue le 11 octobre 2005.

## **6 Assistance / conseil MAIF**

A l'occasion du championnat de France cadet et junior à Vichy, la MAIF se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions le samedi 2 juillet de 10h à 16h (stand devant le Palais du Lac).

## **7 Le BP en contrat d'apprentissage**

Le CREPS de Vichy met en place une formation du Brevet Professionnel JEPS des activités nautiques mention monovalente aviron en octobre 2005.

Ce BP peut être suivi dans le cadre d'un contrat d'apprentissage établi par une structure associative, club mais aussi par un comité départemental ou une ligue. Ce contrat de 18 mois, qui doit débiter en octobre 2005, présente de nombreux avantages pour le salarié et l'employeur.

Les fiches d'information du BP et du contrat d'apprentissage peuvent être consultées et téléchargées à partir du site internet de la FFSA, rubrique Espace club > Formation-emploi > Calendrier et documentation > Fiches d'information.

Pour plus d'informations, contactez le service formation de la FFSA

## **8 Matériel de sécurité**

Afin de satisfaire la demande des clubs, notamment d'aviron de mer, en matière de sécurité, la FFSA élargit la gamme de coques de sécurité proposées dans le cadre des aides à l'acquisition de matériel.

Cette nouvelle aide intervient dans le cadre du partenariat avec Yamaha :

Coque semi-rigide Marvel 4,80m pouvant recevoir des moteurs de 25 à 70 CV et accueillir jusqu'à 9 passagers. Cette coque peut être équipée d'une console jockey et livrée avec une remorque.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès de la FFSA

### **FÉDÉRATION FRANCAISE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON**

17 boulevard de la Marne, 94736 Nogent sur Marne Cedex

www.avironfrance.asso.fr - e-mail : ffsa@avironfrance.asso.fr - Tél. : 01 45 14 26 40 – Fax : 01 48 75 78 75